

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/77 / F/2022-2023
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE BATTERIE DE COMPENSATION
VARIABLE PAR CONDENSATEURS A L'USINE DE DEPARCHAGE ET DE
CONDITIONNEMENT DU CAFE DE LAODECA SISE A NGAGARA**

Date de publication : 29.1.2022

Date d'ouverture des offres : 31.1.2022

1. Objet du marché

L'Office pour le Développement du Café du Burundi, ODECA en Sigle invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et l'installation d'une batterie de compensation variable par condensateurs à l'usine de déparchage et de conditionnement du café de l'ODECA sise à NGAGARA.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur le budget de l'ODECA, exercice 2022-2023.

3. Spécifications du marché

- a. La passation du Marché sera conduite par l'Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- b. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot :

N°	DESIGNATION DES FORUNITURE	UNITE	QTE
1	Batterie de compensation variable par condensateurs de 100 Kvar	Kit	1
2	Câble de raccordement 4x50 mm ²	ml	30
3	Soulier de câble et autres accessoires	ff	1
4	Système de mise à la terre/ contrôle de celui existant ou amélioration	Unité	1
5	Frais d'installation et mise en service	ff	1
6	Suivi, entretien et réparation pendant deux campagnes - café	ff	1

Les Fournitures et l'installation doivent durer une période maximum de 60 jours calendaires comptant après la date de l'attribution du marché.

4. Conditions de participation.

- a) La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, possédant des conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- b) Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

- Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du secrétariat de la Direction Générale de l'ODECA moyennant paiement de cent mille francs burundais (**100.000 FBU**) dont la moitié sera versée sur le compte n° **6010750/001-000-108** ouvert à la Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement S.M, BCCI en sigle , au nom de l'ODECA fonctionnement et l'autre moitié devra être versée sur le compte de transit des recettes non fiscales n°**1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi , BRB.
- Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'ODECA, sise Bujumbura, zone Buyenzi, Blvd de la Tanzanie N°87 ; BP.450 Bujumbura. Burundi. Tél 22 22 53 33, email :odeca.info@gmail.com , en mentionnant la référence de la publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 7.

6. Présentation de l'offre.

- Chaque soumissionnaire a droit de soumettre une seule offre ;
- Les offres rédigées en langue française doivent être présentées, en cinq copies dont une originale et quatre copies, dans deux enveloppes différentes dont :
 - L'une contiendra l'offre technique portant clairement la mention « **Offre Technique** » ;
 - L'autre contiendra l'offre financière portant clairement la mention « **Offre Financière** ».
- La garantie de soumission est d'un million sept cent mille de Francs Burundais (1.700.000 Fbu) ;
- Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des Matières

7. Dépôt des offres.

Les offres devront parvenir au Secrétariat de la Direction Générale de l'ODECA, sis à l'adresse indiquée en haut, au plus tard le *19/09/2022* à 10H00, avec la mention « AAO N°DNCMP/...*7.1.F/2022-2023*, Offre pour la *fourniture et l'installation d'une batterie de compensation variable par condensateurs à l'usine de déparchage et de conditionnement du café de l'ODECA sise à NGARARA* »

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jour calendaire à compter de la date d'ouverture des Offres.

9. Séance d'ouverture des offres.

- Les offres seront ouvertes en date du *19/09/2022* à 10H30 en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans la salle des réunions de l'ODECA.
- Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il

dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

10. Critères de qualification

Chaque soumissionnaire a droit de soumissionner et présenter un seul lot.

Le soumissionnaire doit présenter les documents suivants :

1) L'offre technique :

- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant son numéro ;
- L'acte d'engagement dûment signé suivant le modèle du DAO en annexe ;
- La garantie bancaire de soumission suivant le modèle du DAO en annexe ;
- La copie du Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
- Copie du Registre de commerce ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR et en cours de validité ;
- L'attestation originale de non redevabilité en cours de validité délivrée par L'INSS ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de commerce ;
- Copie des statuts juridiques de la société (personne morale) ;
- La confirmation écrite notariée de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire ;
- Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- Fiche de renseignement du soumissionnaire ;
- Spécifications techniques des fournitures (prospectus technique et catalogue)
- Autorisation du fabricant.

2) Offre financière :

- L'acte de soumission suivant le modèle du DAO en annexe ;
- Le bordereau des prix unitaires en chiffres & en lettres ;
- Le délai de livraison.
- Bordereau des quantités et prix.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 25.1.28/2022

L'ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL DE L'ODECA

Honorable Emmanuel NIYUNGEKO

